

# BULLETIN INDIVIDUEL D’AFFILIATION / RADIATION FRAIS DE SANTE

OFFRE SECTORIELLE IDCC 1979  
Hôtels, cafés et restaurants

## Volet 1 – Régime sectoriel obligatoire

Merci de retourner votre Bulletin Individuel d’Affiliation (volet 1) complété, daté et signé, accompagné des documents mentionnés.	Réservé à APICIL
<b>PIÈCES OBLIGATOIRES</b>	
La copie de l’attestation du régime d’assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale, RSI, ...) du salarié	
Un Relevé d’Identité Bancaires (RIB) pour le paiement des prestations de « remboursement des frais de soins »	
Copie recto/verso de la carte nationale d’identité ou du passeport en cours de validité du salarié	
En cas de non concordance entre l’adresse de la pièce d’identité et l’adresse figurant sur le document d’adhésion : <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b> (facture EDF, service des eaux ou téléphone fixe)	

### SANTE

MICILS, Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

38 rue François Peissel  
BP 99  
69644 Caluire et Cuire Cedex  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)



